

**Direction des Routes, des Infrastructures
Et des Mobilités**

Pôle Exploitation
Service de Gestion du Trafic

ARRETE TEMPORAIRE

N° 2025-0742

Portant réglementation de la circulation

sur la D48 au PR 009 + 0500
Sainte-Marie-aux-Mines

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace N° 2025-045-DAJ du 29 septembre 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités.

Vu le code de la voirie routière et le code rural,

Vu l'avis favorable des Maires des communes traversées par la déviation,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux sur la D48 au PR 009 + 0500, il y a lieu de réglementer la circulation.

Sur proposition du Chef du Centre Routier Alsace de LAPOUTROIE ;

ARRETE

Article 1

A compter du Lundi 06 Octobre 2025 et jusqu'au Vendredi 24 Octobre 2025 inclus, sur la D48 au PR 009 + 0500, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules du gestionnaire de la voirie, aux véhicules de secours.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D48, D459, D416, D11III, D11IV, D415, via les communes de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, RIBEAUVILLÉ, AUBURE, FRÉLAND, LAPOUTROIE, LE BONHOMME.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Pour le Président,

Par délégation

Le Chef du Service de Gestion du Trafic

MONDINE Pierre

Signature numérique de MONDINE

Pierre

Date : 2025.10.06 08:53:20 +02'00'

Pierre MONDINE

DESTINATAIRES :

MM.

Centre Routier Alsace de LAPOUTROIE

Centre Routier Alsace de Villé

Commune de AUBURE

Commune de FRÉLAND

Commune de LAPOUTROIE

Commune de LE BONHOMME

Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Conseillers d'Alsace du canton de Sainte-Marie-aux-mines

Etat-major de la RT-NE de METZ

Gendarmerie - Brigade de Lapoutroie

Gendarmerie - Brigade de Sainte-Marie-aux-Mines

ODSR 68 (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

PC Routes - Inforoute

Service d'Aide Médicale Urgente du Haut-Rhin (SAMU 68)

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS)

Service Routier Alsace de Sélestat

Transports Scolaires du Haut-Rhin

Union Régionale du Transport d'Alsace (URTA)

